

Extrait du Livre blanc sur la réforme de la Commission (5 avril 2000)

Légende: Le 5 avril 2000, le Livre blanc exposant le programme de réforme de la Commission est publié.

Source: Commission des Communautés européennes. Réforme de la Commission. Livre blanc - Partie I, COM(2000) 200 final/2. Volume 1. Bruxelles: 05.04.2000. 55 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_livre_blanc_sur_la_reforme_de_la_commission_5_avril_2000-fr-3bdf83b0-e79d-4c85-81a0-c0c104e93ed7.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Réforme de la Commission

[...]

I. L'enjeu

Le rôle de la Commission

En créant la Communauté européenne, le Traité de Rome a assigné à la Commission un rôle et une responsabilité spécifiques: agir avec impartialité dans l'intérêt de la Communauté européenne dans son ensemble et en tant que gardienne des Traités fondateurs, notamment en exerçant son droit d'initiative en matière législative, en contrôlant le respect du droit communautaire par les Etats membres, en négociant des accords commerciaux au nom de la Communauté, en mettant en oeuvre les politiques communes et en veillant à ce que la concurrence dans la Communauté ne soit pas faussée.

Beaucoup de choses ont changé depuis. La Communauté des Six est devenue une Union à quinze, qui est en passe de s'élargir encore. La Commission a joué un rôle moteur dans le passage d'une union douanière à une union d'abord économique et ensuite politique. Ses réalisations sont substantielles, et elle a indiqué la voie à suivre dans le contexte de l'évolution vers une intégration européenne qui serve les intérêts de l'Union et réponde aux aspirations de ses citoyens. Outre les avancées économiques remarquables que sont le marché unique et la monnaie commune, elle a jeté les bases d'une Europe cohérente fondée sur la solidarité entre ses peuples et ses régions. Progressivement, de nombreuses tâches de gestion ont été confiées à la Commission par le Conseil et le Parlement européen. Les sociétés et les économies de l'Union européenne ont elles-mêmes beaucoup évolué.

Une chose demeure. Le fonctionnement de l'Union européenne dans son ensemble et le rôle qu'elle a à jouer dans le monde passent obligatoirement par une Commission forte, indépendante et efficace. L'accomplissement des tâches définies par les Traités exige une amélioration sensible des structures et systèmes en place. Les pratiques, procédures et contraintes de travail qui se sont accumulées durant des décennies limitent désormais l'efficacité de la Commission. La réforme administrative va aider celle-ci à remplir son rôle institutionnel de moteur de l'intégration européenne. Il s'agit donc d'un projet politique de première importance pour l'Union européenne.

La Commission Prodi a pris la décision stratégique d'un recentrage sur ses missions propres, et notamment sur la conception, sur l'initiative politique et sur le contrôle du respect du droit communautaire. C'est là une approche qui implique de nouvelles formes de partenariat entre les différents niveaux de gouvernance en Europe et qui devrait permettre à la Commission d'atteindre plus aisément les quatre objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés pour la période 2000-2005:

- promouvoir de nouvelles formes de gouvernance européenne, en donnant plus largement la parole aux citoyens à propos de la conduite des affaires européennes et en faisant fonctionner les institutions de manière plus efficace et plus transparente; la Commission adoptera sous peu un livre blanc sur la gouvernance;
- une Europe stable et élargie s'exprimant d'une voix plus forte dans le monde;
- un nouvel agenda économique et social, afin de moderniser l'économie pour la faire entrer dans l'âge numérique, tout en favorisant l'emploi ainsi que le développement durable;
- favoriser une meilleure qualité de vie en traitant efficacement les questions qui ont une influence sur la vie quotidienne des citoyens.

Cela dit, aujourd'hui près de la moitié des fonctionnaires de la Commission sont entièrement occupés à des tâches d'exécution, et en particulier de gestion de programmes et de projets et de contrôle direct de ces derniers. Non seulement, ce n'est pas une utilisation efficiente de ressources par ailleurs limitées, mais encore et surtout, ce n'est pas là le rôle de la Commission, tel qu'il est défini dans les Traités et dans les

priorités fixées pour cinq ans par la commission Prodi.

C'est dans ce contexte que la Commission a lancé récemment un exercice général d'évaluation de ses activités et de ses ressources. Le but de cette action est de concentrer les activités sur les principaux objectifs politiques. La Commission définira donc les activités qui peuvent être suspendues parce qu'elles ne sont pas prioritaires et ne prennent pas une valeur ajoutée suffisante à l'échelon européen. En outre, les ressources devront faire l'objet d'une redistribution d'une ampleur inégalée dans les services et entre les services. Dans le cadre de cet exercice, la Commission définira les activités qui pourraient être accomplies de manière plus utile et plus efficiente par d'autres organismes, le cas échéant sous son contrôle. L'action conjuguée de ces projets permettra à la Commission de se concentrer davantage sur ses missions propres. D'ici le mois de septembre 2000, la Commission aura terminé l'examen approfondi de ses activités actuelles.

La Commission sera alors en mesure d'apprécier exactement si ses ressources sont proportionnées à ses tâches. S'il s'avère que non, il faudra que des ressources supplémentaires soient mises à la disposition de la Commission, faute de quoi elle devra suspendre certaines tâches. C'est là un choix auquel toutes les institutions devront faire face avec honnêteté. La Commission rendra compte des résultats de cet examen au Conseil et au Parlement européen en septembre 2000 et fera les propositions nécessaires.

Il est clair, dans ce contexte, que, pour être efficace, la Commission a également besoin de structures et systèmes optimaux pour le déploiement de ses ressources. C'est pourquoi le présent livre blanc expose un programme de révision en profondeur des méthodes de travail, de la programmation des activités et de la gestion des ressources humaines et financières. Il est évident que les priorités politiques de la Commission ne l'exonèrent en aucune manière de ses responsabilités en ce qui concerne l'utilisation des deniers publics selon les critères d'efficacité et d'intégrité les plus rigoureux. Un système de contrôle financier réformé lui permettra d'assumer ces responsabilités. C'est une nécessité dont les événements de 1999, y compris la démission du collège de la Commission, ont administré la preuve éclatante.

Pour que la réforme soit une réalité

Dès qu'elle a pris ses fonctions, la Commission Prodi s'est engagée dans la préparation d'un programme de réforme. Ce faisant, elle s'est inspirée des deux rapports du Comité des experts indépendants et d'une série d'analyses internes, dont le rapport Williamson et l'exercice DECODE, qui ont fourni des pistes de réforme essentielles. L'expérience des programmes SEM 2000 et MAP 2000 s'est également avérée utile. Néanmoins, le programme de réforme dépasse de loin tous les exercices antérieurs.

Telles sont les conditions dans lesquelles la Commission a publié, le 18 janvier, un document de consultation destiné à faire l'objet de discussions approfondies, tant à l'intérieur de la Commission qu'avec les autres institutions européennes, sur la stratégie de réforme proposée. La participation individuelle et collective des membres du personnel de la Commission à l'exercice de consultation a connu une intensité sans précédent, qui témoigne de l'intérêt du personnel: la grande majorité des réponses montrent que celui-ci s'engage fermement dans le processus. Extrêmement constructives, elles ont entraîné des modifications substantielles de l'approche proposée dans le document de consultation (voir annexe 2). Dans sa résolution du 19 janvier sur le second rapport du Comité des experts indépendants, le Parlement européen a vigoureusement soutenu cette approche et a substantiellement enrichi cette réforme. A la suite des conclusions du conseil européen d'Helsinki, le 14 février, le Conseil a, lui aussi, adopté des conclusions nettement favorables à l'approche proposée.

A l'issue de cet exercice de consultation intensif, la Commission propose maintenant une stratégie axée sur trois thèmes apparentés se reflétant dans la structure du présent document:

- une réforme radicale des modes de fixation des priorités politiques et d'affectation des ressources. De nouveaux mécanismes de décision, d'inspiration politique, garantiront que les activités exercées par la Commission bénéficient des ressources humaines, administratives, informatiques et financières indispensables; l'évaluation des résultats deviendra un élément quotidien des activités de gestion;

- une évolution notable de la politique des ressources humaines, qui mettra l'accent sur les prestations, la formation continue et la qualité de l'encadrement ainsi que sur l'amélioration du recrutement et le déroulement des carrières. Une attention particulière sera également accordée à l'amélioration des conditions de travail, à l'égalité des chances, de même qu'à l'évaluation du personnel et de l'encadrement, ce qui permettra de traiter, sérieusement, mais sereinement, les questions disciplinaires et les cas d'insuffisance professionnelle;

- une réforme en profondeur de l'organisation financière, qui permettra à chaque service d'établir un système efficace de contrôle interne en fonction de ses besoins, en bénéficiant, le cas échéant, des conseils des services spécialisés de la Commission. Cela suppose une définition précise des responsabilités de chaque acteur et un examen régulier de la qualité et de la fiabilité de chaque système de contrôle interne par le nouveau service d'audit interne.

La réforme s'appuie sur un plan d'action présenté dans la partie II du livre blanc. Le programme court jusqu'au second semestre 2002 et un bilan complet sera publié en décembre 2002 et transmis aux autres institutions. Des rapports de suivi réguliers seront présentés à la Commission pendant toute la durée du programme. Ces rapports porteront non seulement sur la réalisation des mesures exposées dans le plan d'action, mais aussi sur leur impact qualitatif, mesuré à l'aune des réactions du personnel.

Certains des effets de la réforme seront visibles très prochainement. D'autres se manifesteront plus tardivement, car certaines mesures impliquent l'adoption de modifications d'ordre législatif par le Parlement et le Conseil. C'est pourquoi ce calendrier ambitieux ne pourra être respecté qu'avec le concours de toutes les institutions européennes.

La réussite de la réforme est une nécessité pour toutes les institutions. Et elles en partageront toutes les dividendes; ainsi, les améliorations que la réforme permettra d'apporter à la gestion de l'aide extérieure renforcera la position de l'Union européenne dans le monde.

La réforme comporte des éléments techniques dont la description implique le recours à une terminologie et à un jargon particuliers. Cet aspect, inévitable, de la question ne doit pas masquer la nature radicale des propositions que la Commission tient à faire aboutir. Un glossaire des principaux termes et abréviations utilisés est joint en annexe (annexe 3).

[...]

ANNEXE 1 AU DOCUMENT DE CONSULTATION SUR LA REFORME DE LA COMMISSION - PRINCIPAUX POINTS DE LA REFORME

[...]

II. CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE REFORME

Calendrier des réformes de la Commission

[...]